

# **Challenge Inter Clubs 2019 - Course 1 et Course 2**

## **19 et 20 Janvier 2019**

### **FICHE COURSE TYPE RIR**

#### **1. REGLES APPLICABLES :**

- a) Les RIR, l'avis de course, la fiche course
- b) Avant la course, un briefing obligatoire aura lieu à 10H50 sur la zone de départ et par **VHF 77** pour expliquer le déroulement de la régata.
- c) Si le pavillon Y est hissé à terre et/ou sur le bateau comité, le port de la brassière est obligatoire.

#### **2. PROGRAMME DES COURSES**

Voir Avis de Course.

#### **3. LES PARCOURS**

- a) Localisation de la zone de course : Golfe de Saint-Tropez.
- b) Description du parcours : parcours 1 du règlement du CIC 2019
- c) Le nombre de tours à effectuer sera donné par VHF
- d) Description des marques :
  - Marque de départ : bouée gonflable ORANGE
  - Marques X et Y : bouées gonflables BLANCHE
- e) Description de la ligne de départ / Porte / ligne d'arrivée : entre la Tour du Portalet et la marque de départ mouillée environ à 400m au nord de la Tour
- f) Procédure de départ : conforme à la RCV 26 (procédure en 5 minutes)

Les bateaux doivent effectuer le parcours conformément à la description du parcours en franchissant la ligne de départ après le signal de départ. Un bateau qui ne franchira pas cette ligne dans les 10 minutes après ce signal sera classé non partant (DNS).

#### **4. CHANGEMENT DE PARCOURS**

Sans objet

#### **5. PENALITES ET LITIGES**

Les décisions des observateurs sur l'eau et à terre sont sans appel.

L'arbitre affichera les numéros des bateaux disqualifiés (départ (OCS), parcours, incidents et litiges) sur le tableau d'affichage situé à la SNST.

##### **5.1. PENALITES**

- a) Si l'observateur constate un incident, il hèle le concurrent en donnant son numéro de voile avec un coup de sifflet et pointe dans sa direction un pavillon de couleur « Rouge ». La pénalité de 1 tour doit être effectuée le plus rapidement possible après l'incident selon la procédure suivante :
  - i. S'écarter tout d'abord des autres bateaux, puis effectuer un tour comprenant un virement de bord et un empannage, ou,
  - ii. Abandonner si l'incident a occasionné un dommage ou une blessure.
- b) Si la pénalité n'est pas effectuée, le bateau sera disqualifié (DSQ).

##### **5.2. GESTION DES LITIGES A TERRE**

5.2.1 Les litiges seront traités dans les 30 minutes environ après l'arrivée du dernier concurrent. La présence des concurrents concernés par le litige est obligatoire.

5.2.2 Décisions possibles :

- a. pas de règle enfreinte.
- b. règle enfreinte, disqualification (DSQ).

#### **6. ABANDON**




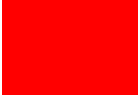
En cas d'abandon, les concurrents doivent prévenir un membre de l'organisation sur l'eau ou en arrivant à terre.

#### **7. CLASSEMENT**

Règlement du Challenge Inter Clubs 2019

#### **8. CANAL VHF 77**

PAVILLONS POUR APPLICATION DES RIR DES COURSES 1 ET 2 DU CHALLENGE INTER CLUBS 2019

PAVILLON	DESCRIPTION	SIGNIFICATION
	Pavillons de Série selon les classes du CIC 2019	Signal avertissement
	Pavillon Préparatoire « P »	Signal préparatoire « en course »
	Pavillon Rappel Individuel « X »	revenir prendre son départ, sinon OCS
	Pavillon Rappel Général « 1 <sup>er</sup> substitut »	Tout le monde doit revenir pour un nouveau départ
	Pavillon Aperçu « AP »	Départ retardé
	Pavillon « N »	Course annulée
	Pavillon « N sur A »	Course annulée. Plus de course aujourd'hui
	Pavillon « Orange »	Ligne de départ / d'arrivée
	Pavillon « S »	Le parcours a été réduit
	Pavillon « Y »	Porter la brassière
	Pavillon « Rouge »	Pénalités sur l'eau

Société Nautique de Saint-Tropez Tél 0494973054 email [info@snst.org](mailto:info@snst.org) site internet [www.snst.org](http://www.snst.org)